

Monsieur l'Orateur,

Hier soir, le Président Nixon a annoncé qu'un cessez-le-feu avait été conclu au Viet-Nam. Le Gouvernement, comme d'ailleurs tous les députés ci-présents et la population canadienne, éprouve un sentiment de profonde soulagement et de profonde gratitude à l'annonce de cette nouvelle d'une importance historique. Il semble bien qu'un accord sur la cessation des combats a été conclu et que la voie de la paix va s'ouvrir au Viet-Nam. Tous les Canadiens s'en réjouissent.

Il faut maintenant décider de l'apport que doit faire le Canada pour que la paix s'établisse effectivement au Viet-Nam. Qu'avons-nous intérêt à faire? Que pouvons-nous faire avec le plus d'efficacité? Telles sont les questions qui se posent à nous.

Le Canada, croyons-nous, veut aussi contribuer à l'immense tâche de fournir des secours au Viet-Nam et de permettre au pays de se reconstruire. Le Gouvernement a déjà annoncé son intention de travailler dans ce sens. La destruction est grande, tant au Nord qu'au Sud. Le Canada a déjà fourni de l'aide au Viet-Nam du Sud mais jamais encore a-t-il pu le faire au Viet-Nam du Nord. Le Gouvernement ne sait pas encore quel rôle on pourra demander au Canada de jouer; nous ne savons pas non plus comment un programme canadien élargi pourrait trouver sa place dans le cadre des efforts des autres pays et des organisations internationales. Nous allons devoir trouver les réponses à ces questions dès que le Viet-Nam connaîtra des conditions où l'aide puisse être dispensée avec efficacité. Comme toujours, nous allons offrir les services que nous sommes le mieux en mesure de rendre. Nous sommes disposés à participer à cette tâche partout au Viet-Nam où l'on voudra bien nous accueillir et où nous pourrions nous rendre utiles.

Le 2 novembre dernier, au moment où un accord de cessez-le-feu semblait imminent, le Gouvernement a fait une proposition. Cette proposition avait pour objet de répondre au désir apparent des parties de voir une présence internationale immédiatement sur le terrain à compter du moment du cessez-le-feu. Le Canada était prêt à mettre à la disposition du nouvel organisme de surveillance internationale, dans un premier temps, la Délégation du Canada près la Commission internationale pour la Surveillance et le Contrôle au Viet-Nam, appelée couramment la CISC, élargie au besoin.

Ce que nous recherchions, c'était de permettre que les premières dispositions touchant le cessez-le-feu puissent être appliquées sans délai si tel était le désir des parties.

Or c'est bien ainsi que le problème se pose aujourd'hui.

Par la suite, le Gouvernement a énoncé publiquement les conditions et les observations au sujet desquelles il voudrait recevoir des garanties avant de décider de sa pleine participation à une nouvelle commission. Il a fait savoir aux parties quelles étaient ces conditions.

Nous venons tout juste de recevoir les documents qui énoncent l'accord conclu entre les Etats-Unis et le Viet-Nam du Nord. Nous n'avons pas encore eu le temps de les étudier avec tout le soin qu'ils méritent. Toutefois, il semble bien à première vue que les conditions et les observations dont nous avons fait part aux parties ont contribué de quelque façon aux termes et conditions convenus qui régiraient l'établissement d'une nouvelle commission.

Les documents en question sont complexes et importants. Nous ne serons pas en mesure de dire dans quelle mesure ils satisfont à nos conditions